

Parcours suivi : DUER DUFF Titre CUER CUFF

Date :

Statut : Stagiaire/Étudiant Auditeur libre

Nom :

Prénom :

Téléphone mobile :

Mail :

Date de naissance :

Prise en charge formation [cocher la case]

- Prise en charge individuelle de la formation
- Personne non salariée - Formation prise en charge par une structure ecclésiastique ou civile
- Personne salariée - Formation prise en charge par employeur ou par dispositif de formation continue (ex : CPF, Transitions Pro...)

Envoyeur (remplir obligatoirement) idem année 2019-2020

Société ou structure :

Au capital de [si la structure n'est pas une association] :

Immatriculée au RCS (n° de SIRET) ou RNA (association) de :

Sous le numéro :

Adresse du siège :

Représenté par :

Fonction :

E-mail :

Téléphon
e

Facturation [à compléter si différent de l'envoyeur]

Nom :

Adresse :

Destinataire :

Fonction :

E-mail :

Téléphon
e :

Programme suivi en 2020-2021 (Année B)

	Cours et TD	Choix	Ne rien cocher		
			2020-2021	2020-2021	2020-2021
Cours du jeudi	Semestre 1 théologie morale (20h)		160	200	240
	Semestre 2 théologie morale (20h)		160	200	240
	TD théologie morale (14h)		112	140	168
	Semestre 1 philosophie (12h)		96	120	144
	Semestre 2 philosophie (12h)		96	120	144
	TD philosophie (12h)		96	120	144
	Analyse des Pratiques (26h)		208	260	312
Cours du vendredi	Semestre 1 exégèse biblique (20h)		160	200	240
	Semestre 2 exégèse biblique (20h)		160	200	240
	TD exégèse biblique (18h)		144	180	216
	Semestre 1 théologie dogmatique (22h)		176	220	264
	Semestre 2 théologie dogmatique (22h)		176	220	264
	TD théologie dogmatique (20h)		160	200	240
	Semestre 1 histoire de l'Église (14h)		112	140	168
	Semestre 2 histoire de l'Église (14h)		112	140	168
	TD histoire de l'Église (10h)		80	100	120
Cours du lundi	Semestre 1 lundis théologie pastorale (14h)		112	140	168
	Semestre 2 lundis théologie pastorale (14h)		112	140	168
	Session 1 « La liturgie » (42h)		336	420	504
	Session 2 « Accompagnement » (42h)		336	420	504
	TD méthodologie approfondie semestre 2 (8h)		64	80	96
	Formation pratique – stage (60h)		320	400	450
	Frais fixes étudiant (bibliothèque compris)		139	139	139
	Frais de dossier auditeur libre		25	25	25
	Bibliothèque (auditeur libre – facultatif)		42	42	42
	Total				

Écrit d'intégration	
Travail de fin d'étude	
Relecture de fin de parcours	

FORFAIT DIPLOMES (L'inscription à un forfait suppose un engagement de la personne sur la totalité du parcours. En cas d'arrêt ou de modification de parcours, les 20% de forfait seront réimputés.)

Coût par année	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
Forfait DUER en 2 ans	1690	2185	2622
Forfait DUER en 3 ans	1142	1428	1713
Forfait DUER en 4 ans	859	1140	1348
Forfait DUFP en 2 ans	2300	2874	3906
Forfait DUFP en 2 ans	1550	1938	2315
Forfait DUFP en 4 ans	1177	1472	1754

Commentaires éventuels :

1- INSCRIPTION : L'inscription à toute formation de l'UCLy vaut engagement pour une scolarité pendant un semestre ou une année complète. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement: cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée. Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type (oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...). L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

2- TARIFS : Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. L'inscription à une formation comprend :

- des frais administratifs
- des frais d'inscription aux modules de formation (cours, sessions...)
- éventuellement, des frais pour des services optionnels

La Contribution Vie Etudiante et de Campus [CVEC] à laquelle les étudiants en formation initiale sont assujettis n'est pas comprise dans le prix.

Les tarifs sont indiqués sur les livrets d'étude, le site internet des formations concernés et les factures.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT : En cas de financement personnel, le règlement du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux [2] mois qui suivent l'ouverture de la formation.

Le règlement du prix de la formation, peut être effectué par carte bancaire en une seule fois auprès du secrétariat ou en ligne ou par prélèvement ou virement, à l'ordre de «AFPICL». Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois en accord avec le secrétariat.

Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation.

Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite.

4 – MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA PRESTATION DE FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent

- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire ;
- de refuser toute inscription de la part d'un étudiant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un étudiant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé. Toute annulation ou abandon par l'étudiant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat et du directeur pédagogique dont il dépend éventuellement.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un (21) jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de 20% du volume horaire de la formation, l'UCLy se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.
- Un étudiant ayant suivi 20% ou plus de la formation à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu (chômage, déménagement, maladie grave) signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au prorata temporis de la formation effectivement dispensée.

Toute demande d'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...).
- ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque.

Je certifie sincères et véritables les renseignements fournis et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'IPER.

Fait à :
Le

Signature :

